

DECISION COMMISSION SPORTIVE

Après consultation des membres de la CS, il est décidé de laisser au club de SAGY en D4B le point de la défaite 00/18 et non pénalité, l'équipe s'étant déplacée lors de la rencontre du 27 mars dernier au Breuil. Cette décision conforte donc la place du dit club en tête de la poule.

Le Président,

J. Brulé